

**AVIS D'ABANDON D'UN SYSTÈME D'ÉLIMINATION
DES EAUX USÉES ET DE REMISE EN ÉTAT DU SITE**

En vertu du *Règlement sur les systèmes d'élimination des eaux usées*, le propriétaire¹ d'un bâtiment muni d'un système d'élimination des eaux usées qui procède à l'abandon d'une installation doit en informer un agent de la santé, donner les raisons de l'abandon et fournir des renseignements au sujet de la remise en état éventuelle du site.

Nom du propriétaire : _____

Adresse et code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Description officielle Lot : _____ Plan : _____ Bail : _____

Adresse municipale (s'il y a lieu) : _____

Date d'installation et numéro de permis : _____

Type de bâtiment

- Habitation Entreprise
 Camp de chantier Autre (précisez) _____

Raison de l'abandon : _____

Quelle(s) composante(s) du système sera (seront) abandonnée(s)? (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Fosse septique Réservoir d'eaux usées
 Système d'absorption par le sol Fosse d'aisance
(ex. puisard d'absorption) _____

Remise en état éventuelle du site

- J'extrais la ou les composante(s) du sol et je remplis de terre la ou les cavités(s) en remblayant à 30 cm (12 pouces) au-dessus de la surface du sol.
- Je remplis de terre la ou les composantes afin d'empêcher leur affaissement.
- Je démolis la ou les composante(s) et je comble la cavité en remblayant à 30 cm (12 pouces) au-dessus de la surface du sol.
- Je remets en état la ou les composante(s). Explication : _____

Je déclare que les renseignements ci-dessus relatifs à l'abandon ou à la remise en état du système d'élimination des eaux usées sont exacts et que j'ai satisfait aux exigences du *Règlement sur les systèmes d'élimination des eaux usées*.

Signature du propriétaire ou de l'entrepreneur

Date